

Montréal, le 8 décembre 2017

Transition énergétique Québec
5700, 4^e Avenue Ouest, A 409
Québec (Québec)
G1H 6R1

Par courriel à consultation@teq.gouv.qc.ca

Objet : Commentaires sur les objectifs et mesures soumises pour consultation pour le thème *Industrie* dans le cadre de l'élaboration du premier plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique

Madame, Monsieur,

L'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIÉ) a participé à l'atelier du thème *Industrie* qui s'est tenu à Montréal, le 23 novembre dernier, dans le cadre des consultations menées par Transition énergétique Québec (TEQ) pour élaborer son premier plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique.

Nous tenons, dans un premier temps, à souligner le bon travail effectué par les organisateurs de ces ateliers afin de permettre la transmission d'informations importantes pour comprendre le processus d'élaboration du plan directeur ainsi que pour favoriser la tenue d'échanges utiles lors des discussions en table ronde et en plénière.

Il demeure que peu de temps a pu être alloué pour le déroulement de l'atelier, ce qui faisait suite au court délai avant sa tenue. Nous comprenons toutefois que les échéances imposées à TEQ obligeaient un rythme aussi soutenu pour réaliser ces consultations afin d'accorder le temps requis pour la préparation et l'examen du plan directeur.

Néanmoins, nous devons souligner le fait qu'une représentation plus importante du milieu industriel, soit des consommateurs d'énergie eux-mêmes, les clients industriels, ou de leurs associations, aurait été un apport grandement utile pour évaluer si les mesures proposées dans le document de travail sont les plus susceptibles d'être efficace pour atteindre les cibles du premier plan directeur.

Il nous est apparu, lors de la tenue de l'atelier, qu'une grande portion des participants provenait de firmes de consultants en gestion de l'énergie, en efficacité énergétique et autres secteurs reliés. Sans enlever quelque expertise que ce soit à ces consultants, il reste que les principaux intéressés avec qui on doit valider l'efficacité des mesures proposées, sont les entreprises industrielles elles-mêmes qui devront les implanter ainsi qu'en supporter une grande partie des coûts, directement et indirectement.

Objectifs soumis

Les trois objectifs soumis dans les documents de travail pour le thème *Industrie* nous apparaissent évidemment rassembleurs et être appropriés pour ce premier plan directeur.

Un de ces trois objectifs apparaît plus important dans le contexte du déploiement de la Politique énergétique du gouvernement du Québec : « Favoriser la compétitivité des entreprises industrielles québécoises ».

Plusieurs de nos entreprises membres continuent d'être préoccupées par le maintien de leur compétitivité dans un contexte de concurrence mondiale féroce. Plusieurs des compétiteurs de nos membres (et parfois ces compétiteurs sont d'autres usines du même groupe corporatif) ne sont pas soumis aux mêmes pressions de coûts découlant des efforts de décarbonisation de l'économie du Québec. Plus spécifiquement, la transition énergétique devra comprendre les mesures de soutien requises pour contrer les coûts additionnels de la « taxation » du carbone et des efforts de réduction de émissions de gaz à effet de serre. À cet égard, les allocations gratuites de crédits d'émission pour certaines entreprises et industries ne répondent pas à elles-seules aux défis de rester compétitif tout en réduisant les émissions de GES.

Dès le premier plan directeur, il faudra que les mesures permettent l'accompagnement des entreprises industrielles, non seulement pour la réalisation de mesures d'efficacité énergétique mais également pour des projets de réduction d'émissions de GES. À cet égard, le programme actuel *Écoperformance* apparaît être le type de programme qui doit se poursuivre, voire être amélioré, pour accompagner le secteur industriel dans la transition énergétique.

Mesures soumises

Parmi les huit mesures proposées qui ont été discutées lors de l'atelier *Industrie*, certaines apparaissent plus susceptibles de permettre l'atteinte des cibles du premier plan directeur à meilleur coût.

C'est ainsi que nous avons d'ailleurs analysé ces mesures : en favorisant dans ce premier plan directeur les mesures qui demanderont moins de ressources pour un meilleur résultat.

Il nous faut également réitérer ce que nous avons indiqué plus d'une fois au cours de l'atelier : le critère premier du succès d'une mesure à être implantée par une entreprise pour réaliser ou non un projet d'efficacité énergétique ou de réduction d'émissions de GES est son impact sur la « période de retour sur l'investissement » (PRI).

On peut vouloir espérer que les décisions d'octroyer du capital pour investir dans un projet dans une usine au Québec, décisions souvent prises ailleurs dans le monde, incluent des considérations autres que la seule PRI. Ce serait manquer de lucidité que de ne pas reconnaître que la PRI est le critère généralement critique lorsque vient le temps d'investir du capital dans n'importe quel projet.

Ainsi, si le plan directeur veut permettre d'atteindre les cibles dans le secteur industriel, les sommes à y être consacrées devront permettre de ramener cette PRI à une période inférieure à ce qui est appliqué par les entreprises (et qui varie selon les industries et même selon les groupes corporatifs). À défaut, les programmes, mesures et actions pour inciter les entreprises industrielles d'envergure mondiale risquent de ne simplement pas voir le jour. Sans aide financière, les projets qui ne rencontrent pas les seuils de retour sur investissements requis ne seront tout simplement pas réalisés.

À cet égard, il faut rappeler que particulièrement en matière d'efficacité énergétique, les projets les plus « payants » pour le niveau d'investissement ont déjà été réalisés. L'argent qui devra soutenir la réalisation des projets futurs devra viser des cas où la PRI est bien au-dessus des seuils acceptables pour une décision positive d'investissement.

On pourrait croire que la réalisation des projets devrait alors se concentrer sur les plus petites entreprises (PME). Sans minimiser l'importance de rejoindre ces PME, il ne faut pas perdre de vue que les grands consommateurs industriels consomment une très grande partie de l'énergie au Québec. Si le Québec veut atteindre les cibles ambitieuses qu'il s'est fixé tant en matière d'économie d'énergie que de réduction des émissions de GES, il doit

collaborer en priorité avec ces grands consommateurs industriels et leur donner accès aux sommes requises pour aider à ramener la PRI de ces projets sous les seuils acceptables.

Soulignons, au passage, que les clients d'Hydro-Québec dits en contrats spéciaux pour leur électricité sont parmi les plus grands consommateurs d'électricité au Québec. Or, s'ils sont éligibles au volet « analyse » (financement pour des études de faisabilité) des programmes d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec, ils ne sont pas admissibles aux aides financières pour l'implantation des mesures d'efficacité énergétique elles-mêmes et ce, en vertu des règles fixées par la Régie de l'énergie. Il s'agit donc d'un secteur important de consommation d'électricité qui pourrait bénéficier de programmes pour l'aider à réaliser des projets d'efficacité énergétique. Nous croyons qu'il y a là un vide que TEQ devrait pouvoir combler et intégrer dès son premier plan directeur.

Parmi les mesures proposées dans le document de travail, il importe de souligner que le premier plan directeur devrait viser à optimiser l'utilisation de divers outils déjà existants en matière de diagnostics et de gestion de l'énergie. Beaucoup a déjà été fait (notamment avec Ressources naturelles Canada) et il importe de faire connaître ce qui existe et d'en faciliter l'accès aux entreprises industrielles sans avoir besoin de mettre des ressources à développer de nouveaux outils. Il ne faut pas « réinventer la roue » et s'assurer d'utiliser ce qui existe déjà avant de développer de nouvelles choses.

Dans la même veine, dans un contexte où les entreprises industrielles du Québec cherchent à demeurer compétitive à l'échelle mondiale, tout ajout de réglementation et de coûts d'exploitation serait contre-productif. Plus précisément, il faut éviter d'obliger, directement ou indirectement, les industriels à adhérer à des normes de certifications de type ISO en gestion de l'énergie. Les grands consommateurs industriels d'énergie ont déjà implanté d'excellents systèmes de gestion d'énergie (souvent en raison notamment de leur rentabilité économique). On ne ferait qu'ajouter aux coûts de faire affaires au Québec en obligeant (ou en « incitant fortement ») à adhérer à ces normes de certification (type ISO). Les ressources du premier plan directeur seraient mieux dirigées sur d'autres aspects.

En conclusion, les entreprises industrielles membres de l'AQCIE croient qu'elles sont des collaborateurs incontournables pour voir au succès des mesures devant être implantées au terme du premier plan directeur. Elles se préoccupent des coûts de déploiement de ce plan directeur et s'interrogent particulièrement sur la façon qui sera retenue pour éviter la duplication des coûts entre les distributeurs réglementés (dont Hydro-Québec) et TEQ.

Les membres de l'AQCIE sont d'avis qu'un plan directeur qui reconnaît comment se prend une décision d'investissement au sein d'un groupe corporatif mondial, soit en considérant le rôle central de la PRI dans cette prise de décision, sera un plan qui aura une bien meilleure chance de succès.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jocelyn B. Allard
Président
Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité
jballard@aqcie.org
514-350-5496